**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 36 (1891)

**Heft:** 11

Buchbesprechung: Bibliographie

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 22.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

encore, au moins deux cours de répétition, il devra parfaire, dans la landwehr, le cours ou les deux cours de répétition qu'il n'aura pas fait dans l'élite.

Si les citoyens en question ne redeviennent astreints au service qu'après avoir atteint l'âge de la landwehr, on leur appliquera les dispositions de l'art. 85 de la loi sur l'organisation militaire.

Art. 2. Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Berne, le 3 novembre 1891.

Au nom du Conseil fédéral suisse: Le président de la Confédération, Welti. — Le chancelier de la Confédération, Ringier.

## BIBLIOGRAPHIE

Die Armee der Vereinigten Staaten von Nord-Amerika, par Arthur L. Bressler, colonel et commandeur de l'Académie militaire d'Ohio. 1 broch. in-8° avec planches coloriées. Leipzig. 1891. Moritz Ruhe, éditeurs. Prix, 4 marcs.

Cette brochure entre dans le détail du recrutement, de l'organisation, armement, équipement, de la dislocation de l'armée des Etats-Unis. Un album comprenant 15 planches coloriées vient à l'appui du texte et nous donne les uniformes des différentes armes, leurs insignes spéciaux, ainsi que les insignes des cadres et ce qui concerne la tenue en général, décoration du képi, sabre, ceinturon, tout jusqu'au moindre bouton. C'est un travail très consciencieux.

Nous croyons bien faire en le signalant, car il est spécialement intéressant pour le soldat suisse de voir comment la grande Confédération sœur a résolu le problème militaire. En outre, comme détail de tenue, on retrouve la source de plusieurs de ces insignes : pattes d'épaule, fourragère, etc., etc.

Der Heldenberg Radetzky's letzie Ruchestätte und Schloss Wetzdorf, par Karl Kaudelsdorfer, k. u. k. Hauptmann. 1 broch. in-8° avec illustrations. Vienne 1891. Wilhelm Braumuller, éditeur.

Pas n'est besoin de rappeler ce qu'est le Heldenberg, « ce jardin du souvenir, » comme l'écrit Hackländer, qui conserve en monuments impérissables la mémoire des grands hommes d'armes de l'Autriche, et dont un bourgeois patriote Joseph Pargfrieder conçut l'idée en commémoration des événements de 1848-1849 auxquels reste attaché le grand nom de Radetzky.

Cette publication, petite œuvre d'art en son genre, n'est au fond qu'une sorte de Bädecker du Heldenberg, mais un Bädecker qui joint à l'exactitude, la chaleur, la conviction, l'étincelle qui anime.

Les illustrations en sont nettes et soignées. Le voyageur qui se propose de visiter le Heldenberg pourra avec avantage se procurer cette brochure. Il ne trouvera pas de guide plus sûr ni plus complet.

# NOUVELLES ET CHRONIQUE

M. le colonel-divisionnaire Künzli a obtenu, sur sa demande, sa démission de commandant de la IV<sup>me</sup> division et sa libération du service militaire, avec remerciments pour les excellents services rendus. C'est une grande perte pour la IV<sup>e</sup> division et pour l'armée suisse. Espérons que comme membre éminent de l'Assemblée fédérale M. le colonel Künzli pourra leur être encore utile.

Le Conseil fédéral a nommé:

- 1. Commandant de la I<sup>re</sup> division: M. Constant David, de Correvon (Vaud), colonel-divisionnaire (II<sup>me</sup> division), au dit lieu;
- 2. Commandant de la II<sup>me</sup> division: M. Arthur Techtermann, de Fribourg, colonel-brigadier (III<sup>me</sup> brigade d'infanterie), au dit lieu;
- 3. Commandant de la IV<sup>me</sup> division: M. Alexandre Schweizer, de Zurich, colonel dans l'état-major général, au dit lieu;
- 4. Commandant de la VI<sup>me</sup> division: M. Ulrich Meister, de Benken, colonel-brigadier (XI<sup>me</sup> brigade d'infanterie), à Zurich;
- 5. Commandant de la VIII<sup>me</sup> division: M. Eugène Fahrländer, d'Aarau, colonel-brigadier (XVI<sup>me</sup> brigade d'infanterie), au dit lieu.

Le Conseil fédéral a nommé lieutenants dans les troupes sanitaires les vétérinaires dont les noms suivent :

MM. Vollmar, Samuel, de Villars-les-Moines (Berne), à Buch, près Mühleberg (même canton).

Tüller, Emile, de Liestal.

Keller, Albert, de Bâle.

Rehsteiner, Daniel, de Speicher (Appenzell Rh.-Ext.).

Gschwend, Kilian, d'Altstätten (St-Gall).

Keller, Jacques de Wald (Zurich).

Grob, Jean, de Kerenzen (Glaris), à Mollis (même canton).

Keller, Robert, de Waldkirch (St-Gall), à St-Gall.

Stalder, Henri, d'Escholzmatt (Lucerne), à Aarberg (Berne).

Stössel, Jean, de Bäretschwyl (Zurich).

Ziegler, Huldreich, de Veltheim (Zurich), à Gontenschwyl (Argovie).

Longet, William, de Genève, à Berne.

Rieben, Gottlieb, de la Lenk (Berne), à Gessenay (même canton).

Sandoz, Henri, de Dombresson (Neuchâtel), à Neuchâtel.